

DEPARTEMENT DES VOSGES - CANTON DE LA BRESSE

COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE (88 290)



République Française

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

## ARRETE DU MAIRE

N° 05/2019

### **Objet : OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AUX REVISIONS ALLEGÉES DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le 11 septembre 2019,

Le Maire de la Commune de Saulxures sur Moselotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-19, R 153-8 et suivants,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 à L 123-19,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur approuvé le 19 septembre 2007,  
modifié le 28 mars 2011,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 24 novembre 2016 prescrivant  
les révisions allégées du PLU,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 05 juillet 2018 arrêtant les projets de  
révisions allégées du PLU,

Vu l'avis des personnes publiques associées,

Considérant que les projets de révisions allégées n°1 et n°2 sont soumis à enquête  
publique conformément à l'article L 153-19 du Code de l'Urbanisme

Vu l'ordonnance du 06 juin 2019 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif  
de Nancy désignant Monsieur Gilbert JANCOVICI, en qualité de commissaire  
enquêteur

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Il sera procédé à une enquête publique sur les projets de révisions  
allégées n° 1 et n° 2 du PLU de Saulxures sur Moselotte ayant pour objet :

- **N°1 : L'extension de la zone artisanale de Blanfin** permettant de répondre  
favorablement aux différentes demandes d'installations d'activités  
nouvelles.

- **N°2 : L'extension de la zone dédiée à la carrière communale de Lansau** permettant pour l'avenir une extension du périmètre d'extraction.

**ARTICLE 2 :** Madame le Maire de Saulxures sur Moselotte est l'autorité responsable des projets de révisions. Pendant la durée de l'enquête, les demandes d'informations relatives à ces projets de révisions allégées peuvent être adressées à Madame le Maire, Mairie de Saulxures sur Moselotte, 309 Avenue Jules Ferry 88290 Saulxures sur Moselotte, e-mail: [info@saulxures-sur-moselotte.fr](mailto:info@saulxures-sur-moselotte.fr) .

**ARTICLE 3 :** L'enquête publique se déroulera **du lundi 07 octobre au mercredi 06 novembre 2019 inclus**, soit une durée de 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de Saulxures sur Moselotte.

**ARTICLE 4 :** M Gilbert JANCOVICI, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Nancy

**ARTICLE 5 :** Les pièces du dossier d'enquête publique comprenant notamment les projets de révisions n° 1 et n° 2, l'avis des personnes publiques associées, les différentes pièces administratives et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaires enquêteur, seront tenues à la disposition du public en Mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 30 et le samedi de 9 H 00 à 12 H 00.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante: [infos.saulxures-sur-moselotte.fr](http://infos.saulxures-sur-moselotte.fr)

Conformément à l'article L123-11 du Code de l'Environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès de la mairie de Saulxures sur Moselotte.

**ARTICLE 6 :** M le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la grande salle de la mairie de Saulxures sur Moselotte aux dates suivantes :

- le mercredi 09 octobre de 9 H 00 à 12 H 00
- le samedi 19 octobre de 9 H 00 à 12 H 00
- le mercredi 30 octobre de 9 H 00 à 12 H 00

**ARTICLE 7 :** Durant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions soit en les consignait sur le registre d'enquête déposé en mairie, soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur- Enquête publique Révisions Allégées du PLU - Mairie de Saulxures sur Moselotte 309 Avenue Jules Ferry 88 290 Saulxures sur Moselotte.

Au terme de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Après la clôture de l'enquête, et sous huitaine, le commissaire enquêteur remettra à Mme le Maire de la commune de Saulxures sur Moselotte le procès-verbal de synthèse des observations du public, en l'invitant à produire ses observations éventuelles dans un délai de 15 jours.

**ARTICLE 8 :** Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera au Maire son rapport d'enquête et ses conclusions motivées (*copie sera adressée à M le Préfet des Vosges et au Président du Tribunal Administratif de Nancy*).

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante: [infos@saulxures-sur-moselotte.fr](mailto:infos@saulxures-sur-moselotte.fr)

**ARTICLE 9** : Au terme de l'enquête, les projets, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis pour approbation au Conseil municipal.

**ARTICLE 10** : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête, pour la seconde insertion. Cet avis sera affiché en mairie et à la Médiathèque de Saulxures sur Moselotte et paraîtra sur le site internet de la Mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

**ARTICLE 11** : Mme le Maire de Saulxures sur Moselotte est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet des Vosges, Madame la Présidente du Tribunal administratif de Nancy et M le Commissaire Enquêteur.

Le Maire,



Denise STAPPIGLIA

